

# Charte montréalaise des chantiers



# Charte montréalaise des chantiers

## Vers des chantiers exemplaires

Désirant bonifier la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens, la Ville de Montréal a élaboré la Charte montréalaise des chantiers, qui énonce sa vision et ses attentes pour la réalisation de chantiers respectueux de la collectivité, de l'environnement et de l'économie locale. La Charte s'inscrit ainsi dans la foulée des efforts déployés par la Ville pour mieux aménager ses chantiers. Elle vise, dans une démarche d'amélioration continue, à limiter les nuisances lorsque des travaux sont effectués sur le territoire de la ville.

### LEVIER 1

#### Accorder la priorité à l'accessibilité, à la sécurité et à la mobilité.

- 1) Planifier et coordonner les travaux en tenant compte de l'ensemble des projets des différents partenaires.
- 2) Assurer des déplacements sécuritaires et efficaces pour toutes les usagères et tous les usagers du domaine public, dont les personnes à mobilité réduite.
- 3) Planifier et afficher une signalisation claire et efficace, et la revoir selon l'évolution des travaux.
- 4) Utiliser des dispositifs de sécurité adéquats et en bon état.

### LEVIER 2

#### Assurer une gestion des impacts et des mesures d'atténuation qui réponde aux besoins des personnes touchées pendant la réalisation des travaux.

- 1) Prévoir et mettre en application des mesures d'atténuation des nuisances (poussière, bruit, vibrations, etc.).
- 2) Apporter un soin particulier à la propreté et à l'apparence du chantier.
- 3) Libérer les aires publiques de toute occupation inutile, notamment la signalisation superflue (par exemple, les « cônes oranges »), pendant et après les travaux.
- 4) Assurer la protection des arbres situés sur le chantier et aux alentours.

### LEVIER 3

#### Communiquer avec les publics concernés de manière claire et accessible, à toutes les étapes du projet, de la planification à la réalisation.

- 1) Prendre en compte les besoins exprimés par les personnes, commerces et institutions.
- 2) Collaborer davantage avec les partenaires.
- 3) S'inspirer des meilleures pratiques.

### LEVIER 4

#### Employer des méthodes de travail et des matériaux respectueux de l'environnement.

- 1) Employer des techniques et des matériaux visant à diminuer l'empreinte écologique des chantiers.
- 2) Diminuer le transport pour l'ensemble des opérations de chantier.



# Engagements de la Ville de Montréal

**La Ville de Montréal énonce aujourd’hui formellement ses engagements relatifs à la mise en œuvre de la Charte montréalaise des chantiers. Elle s’assurera d’en faire un suivi continu.**

## **LEVIER 1**

**Accorder la priorité à l’accessibilité, à la sécurité et à la mobilité.**

- Pour tous les projets, élaborer un devis technique de maintien et de gestion de la mobilité qui tienne compte de toutes les usagères et de tous les usagers du domaine public, dont les personnes à mobilité réduite, et qui précise les attentes de la Ville en ce qui concerne l’accessibilité universelle et les dispositifs pouvant être utilisés sur ses chantiers.
- Approuver un plan de signalisation pour chacune des phases et pour chaque changement de configuration des voies de circulation.
- En phase de réalisation, assurer un contrôle assidu de la mise en œuvre du concept de maintien et de gestion de la mobilité sur le terrain, et vérifier la conformité de cette mise en œuvre tout au long du projet.
- Assurer des corridors piétons sans obstacle et de largeur adéquate, en favorisant l’utilisation du mobilier urbain pour l’installation de panneaux.
- Exiger l’utilisation de passerelles avec garde-corps pour le maintien des corridors piétons et des accès, de façon à permettre des déplacements sécuritaires même lorsque la mobilité piétonne est entravée.
- Spécifier dans l’avis aux soumissionnaires publié pendant l’appel d’offres que la Ville de Montréal exige des dispositifs neufs ou en bon état; aux réunions de démarrage des projets, s’assurer que cette demande est appliquée.

## **LEVIER 2**

**Assurer une gestion des impacts et des mesures d’atténuation qui réponde aux besoins des personnes touchées pendant la réalisation des travaux.**

- Redoubler d’efforts pour que les « cônes oranges » et la signalisation relative aux travaux soient retirés ou masqués en cours de travaux s’ils sont devenus inutiles, et retirés rapidement à la fin des travaux.
- S’assurer que la signalisation limitant le stationnement est installée entre 12 et 14 heures avant le début de la période d’interdiction. Veiller à ce que la période où le stationnement est interdit soit indiquée sur chaque dispositif et qu’elle corresponde à la période où le chantier est actif.
- Limiter, tant dans l’espace que dans le temps, l’étendue des entraves causées par le chantier et le nombre de dispositifs de signalisation à ce qui est requis pour assurer la sécurité.
- Poursuivre les discussions avec le ministère des Transports du Québec afin d’adapter au contexte urbain les normes gouvernementales relatives à la signalisation de chantier.
- Assurer une large diffusion et l’application du guide des bonnes pratiques en gestion des impacts des travaux.
- Évaluer la performance de l’entrepreneur en matière de gestion des impacts dans le cadre du processus d’évaluation de rendement.
- Développer un outil de suivi pour les surveillantes et les surveillants de chantier dans le but d’évaluer les mesures d’atténuation des nuisances et l’entretien du chantier.
- Accentuer les contrôles pour que les zones dédiées aux résidus et à la machinerie soient sécurisées et que les débris soient retirés régulièrement.
- Contrôler systématiquement la poussière sur les chantiers d’excavation en procédant au nettoyage de la rue au minimum une fois par semaine.

- Réduire le bruit généré par les équipements de chantier, notamment par l'utilisation d'alarmes moins sonores.
- Lorsque la nature du sol et le type de travaux à exécuter le requièrent, prévoir des mesures pour le suivi et le contrôle des vibrations causées par les travaux.
- Lorsque les particularités du chantier le requièrent, mettre en place un comité de bon voisinage pour maintenir un lien direct avec la communauté riveraine touchée par les travaux.
- Lorsque les particularités du chantier le requièrent, dédier une agente ou un agent de liaison au chantier pour assurer le suivi des demandes d'accompagnement exprimées par les commerces et les institutions.
- Mettre en œuvre le projet AGIR (Assistant à la gestion des interventions dans la rue) afin de centraliser toutes les informations liées aux entraves en cours et à venir, notamment les demandes de permis d'occupation temporaire du domaine public.

### **LEVIER 3**

#### **Communiquer avec les publics concernés de manière claire et accessible, à toutes les étapes du projet, de la planification à la réalisation.**

- Diffuser l'information liée aux travaux via différents canaux de communication afin de rejoindre l'ensemble des publics concernés. En évaluer l'efficacité en tenant compte des besoins et des commentaires citoyens.
- Générer de l'information claire et précise sur les projets, afin de bien informer les citoyennes et les citoyens en amont et pendant la réalisation des chantiers, ainsi que lors d'imprévus.
- Privilégier une communication numérique, tout en tenant compte des enjeux relatifs au taux de connectivité Internet, au taux d'accès à des appareils électroniques et aux connaissances de base des technologies.
- Lorsque plusieurs chantiers sont réalisés dans un même secteur et lorsque la situation le permet, privilégier une communication intégrée.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires externes des services d'utilité publique (ex. : gaz, électricité, réseaux câblés, etc.) de manière à transmettre et à encourager les bonnes pratiques.

- Favoriser l'harmonisation des outils de communication de chantier utilisés à la fois par la Ville et les arrondissements, afin de diffuser une information uniforme et la plus complète possible sur tout le territoire.
- S'assurer que les chroniqueuses et les chroniqueurs à la circulation, les partenaires internes (le SPVM et le SIM) ainsi que les partenaires externes, (la STM et Urgences-santé), soient informés dans les meilleurs délais des entraves occasionnées par les chantiers de la Ville.
- Par le biais d'applications d'assistance à la navigation, communiquer les entraves majeures de la Ville relatives aux chantiers, de manière à faciliter la planification des déplacements.
- Sur les lieux mêmes de leur réalisation, délimiter les chantiers planifiés ainsi que diriger et informer grâce aux outils de communication officiels développés par la Ville (habillage de chantier, panneaux d'information, etc.). Afficher les renseignements sur l'entrepreneur et la durée des travaux.
- Via le 311, orienter et informer les citoyennes et les citoyens en offrant une expérience adaptée à leurs besoins.
- Prendre en charge 80 % des demandes citoyennes en moins de 48 heures et clôturer 80 % des demandes citoyennes en moins de 10 jours.

### **LEVIER 4**

#### **Utiliser des méthodes de travail et des matériaux respectueux de l'environnement.**

- Utiliser et tester plus de matériaux respectueux de l'environnement, notamment en procédant ainsi :
  - Collaborer avec les milieux universitaires et de la recherche pour identifier et développer de nouveaux matériaux plus écologiques et durables;
  - Renouveler constamment les pratiques de la Ville pour demeurer à la fine pointe de la technologie et mettre à jour les savoir-faire;
  - Dans les années à venir, utiliser de façon accrue la poudre de verre comme ajout cimentaire dans la construction de trottoirs et soutenir le milieu afin qu'il puisse suffire à cette croissance;

- Poursuivre les essais visant à confirmer les performances obtenues par le granulats de béton recyclé dans le béton de trottoir et la fondation de chaussée en vue de standardiser cette pratique pour en accroître l'utilisation.
- Profiter des nouveaux développements urbains pour expérimenter différentes méthodes en matière de développement durable en vue de stimuler l'innovation.
- Optimiser et favoriser la réutilisation des sols d'excavation sur un maximum de chantiers afin de diminuer le transport des matériaux et de réduire les coûts.
- Définir des sites d'entreposage temporaire des sols qui répondent aux enjeux de sécurité ainsi que d'acceptabilité sociale et environnementale, tout comme aux exigences réglementaires.
- Utiliser les technologies pour réduire les déplacements aux chantiers.

Montréal 

[montreal.ca](http://montreal.ca)